

Année académique 2021 - 2022

Domaine Éducation

# Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation français et religion

**HELHa Braine-le-Comte** Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE

Tél: +32 (0) 67 55 47 37 Fax: +32 (0) 67 55 47 38 Mail: edu-braine@helha.be

**HELHa Leuze-en-Hainaut** Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT

Tél: +32 (0) 69 67 21 00 Fax: +32 (0) 69 67 21 05 Mail: edu-leuze@helha.be

**HELHa Loverval** Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL

Tél: +32 (0) 71 43 82 11 Fax: +32 (0) 71 47 28 19 Mail: edu-loverval@helha.be

# 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 44 Français 2.2						
Code	PEGR2B44FR	Caractère	Obligatoire			
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2			
Crédits ECTS	8 C	Volume horaire	105 h			
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte Anne-Catherine CANARD (canardac@helha.be) Nathalie LEROY (nathalie.leroy@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Séverine MULLER (severine.muller@helha.be) HELHa Loverval Henri François LORIAU (henri-francois.loriau@helha.be) Murielle VAN TRIENPONT (murielle.van.trienpont@helha.be)					
Coefficient de pondération		80				
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC				
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français				

### 2. Présentation

# Introduction

## Néant

#### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

#### Néant

#### Acquis d'apprentissage visés

#### Néant

#### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun Corequis pour cette UE : aucun

# 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEGR2B44FRA Français 2 105 h / 8 (

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### 4. Modalités d'évaluation

Les 80 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEGR2B44FRA Français 2 80

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

# Dispositions complémentaires relatives à l'UE

### Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).



Année académique 2021-2022

Domaine Éducation

# Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation français et religion

**HELHa Leuze-en-Hainaut** Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT

Tél: +32 (0) 69 67 21 00 Fax: +32 (0) 69 67 21 05 Mail: edu-leuze@helha.be

# 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Français 2						
Code	22_PEGR2B44FRA	Caractère	Obligatoire			
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2			
Crédits ECTS	8 C	Volume horaire	105 h			
Coordonnées du <b>Titulaire</b> de l'activité et des intervenants	Séverine MULLER (severine.muller@helha.be)					
Coefficient de pondération		80				
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français				

### 2. Présentation

#### Introduction

- 1. Communiquer de manière adéquate dans la langue d'enseignement dans les divers contextes liés à la profession
- 4. Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover
- 5. Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement
- 6. Concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions

## Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable d'identifier, de restituer, d'appliquer à bon escient, d'analyser et de justifier les notions et les concepts linguistiques, didactiques et/ou littéraires travaillés.

Les étudiants sont invités à s'approprier les méthodologies dans le cadre des stages et en proposer un feedback après le stage.

# 3. Description des activités d'apprentissage

## Contenu

Les contenus qui seront abordés sont : grammaire, notions de linguistique et d'histoire de la langue, analyse de textes, littérature jeunesse, histoire littéraire, intertextualité, stéréotypie, Savoir Lire, Savoir Ecrire, didactique de l'écriture, de l'orthographe et de la grammaire.

Ces contenus seront envisagés sous l'angle disciplinaire et l'angle didactique.

#### Démarches d'apprentissage

Les cours se construisent en interaction avec les étudiants et demandent donc une participation active de leur part (y compris travail à domicile).

#### Dispositifs d'aide à la réussite

Les étudiants peuvent poser des questions aux enseignants durant les cours.

#### Sources et références

Giasson, Dufays, Decroix & Ledur, Cherdon, Chartrand, Bucheton, Dolz, Reuter, etc.

## Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les syllabus et notes de cours.

# 4. Modalités d'évaluation

## **Principe**

Restitution des contenus théoriques et vérification de la compréhension de ces contenus sur des supports nouveaux.

#### **Pondérations**

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Trv	5		
Période d'évaluation			Exm	95	Exm	100

Trv = Travaux, Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 80

# Dispositions complémentaires

L'évaluation de l'unité d'enseignement (UE) consiste en l'évaluation de plusieurs acquis d'apprentissage spécifiques (AAS) et/ou intermédiaires (AAI). En cas d'une note en échec dans au moins un acquis d'apprentissage de l' UE, même si la moyenne pondérée de cette UE est supérieure ou égale à 10/20, l'étudiant pourrait se voir attribuer, après délibération au sein de l'UE, une note de 9/20 pour l'UE. Dans ce cas, l'étudiant représentera les acquis d'apprentissage en échec.

#### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).